

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2014

Présents : Mmes FOURET, BALTASSAT, Ms CROS, LADREY, MICHEL, LUQUET, PRAMAYON.

Absents représentés : Mme BOUIX représentée par Mme BALTASSAT, M. NARBOT représenté par M. CROS, Mme TESTARD représentée par Mme FOURET.

Absents : M. MAZOT

Le Quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

Mme FOURET est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 20h35.

DECISION MODIFICATIVE

Mme FOURET souligne qu'il a lieu de procéder à une délibération pour une opération d'ordre budgétaire.

Il convient de faire passer 323 euros sur les comptes 6811 et 28041512.

Après avoir eu quelques explications, le conseil prend acte et charge le Maire de procéder à l'opération de virement.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INDEMNITES TRESORIERES

Mme FOURET explique que pour verser les indemnités aux différents trésoriers qui se sont succédés en 2014, il convient de décider du montant alloué à chacun d'entres eux.

Il est décidé ce qui suit :

Aucune indemnité ne sera versée à M. GUILLEMIN suite à l'absence de conseils pertinents. POUR 10

M. BEAUCOUSIN et Mme VAZQUEZ percevront l'intégralité de l'indemnité réclamée suite aux services rendus.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FORFAIT COMMUNAL SCOLAIRE

Mme FOURET explique que la municipalité se doit de payer le forfait des enfants scolarisés en élémentaire dans une école privée faute d'école sur sa commune. Il est proposé de verser 300€/enfant scolarisé en primaire à l'Ecole Privée de Vernoux ainsi que l'école St François Régis et de signer une convention avec lesdites écoles.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

COPIEUR

Suite à la réglementation sur la dématérialisation des documents administratifs, il convient de changer le copieur actuel par un de plus grande efficacité. M. NARBOT qui s'est chargé du dossier, nous conseille de passer commande auprès du prestataire LECLERE. Suite aux nombreux devis faits, il s'avère plus économique de passer par un contrat de location plutôt que d'en faire l'achat. Lors de la prochaine réunion du Conseil sera débattu les modalités pour se séparer du copieur actuel.

Le Conseil charge donc le maire de passer commande.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MOTION D OPPOSITION

Cette motion d'opposition est proposée par l'association des maires ruraux de France.

Lecture est faite de cette motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités. Après quelques remarques, le Conseil décide de soutenir cette motion.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RENOUVELLEMENT CONTRAT EMPLOYE TECHNIQUE

Le contrat d'un agent technique prendra fin le 31 Décembre 2014. Suite à la demande de prolongation de la mise en disponibilité de M. CHERPE, pour un an de plus, il convient donc de savoir si la municipalité souhaite reconduire le contrat de M. POVEDA. L'adjoint en charge des employés techniques étant satisfait du travail effectué par cet agent, il est proposé de le reconduire sur ce poste.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ARRETE MUNICIPAL

Afin de finaliser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), il est demandé au Conseil de valider l'arrêté qui sera joint au document final. Après lecture de cet arrêté, le Conseil le valide à l'unanimité.

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADHESION SDEA

Après lecture du document reçu en mairie, il semble que cette adhésion fasse doublon avec certaines compétences que gère la Communauté de Communes Val Eyrieux. De ce fait, ce point n'est pas abordé plus en détail.

VAL EYRIEUX

La communauté de communes demande au Conseil de valider les modifications statutaires délibérées lors du dernier conseil communautaire et de se prononcer sur la prise de compétence numérique.

Après détail donné sur les différentes compétences et l'opportunité de développer l'aspect numérique sur le territoire, le Conseil décide de valider les propositions de Val Eyrieux. POUR : 10

SITE DE PROXIMITE DES BOUTIERES

Suite à un courrier reçu, la municipalité est appelée à donner son avis sur une motion de soutien.

Le Conseil donne un avis favorable à cette motion et charge le maire de rédiger au mieux cette motion en s'appuyant sur celle de Desaignes. POUR : 10

VENTS D OC

Le maire précise que lors du précédent mandat, cette société avait demandé à faire une étude de faisabilité sur l'implantation d'éoliennes sur des parcelles lui appartenant. Régulièrement, cette société relance le maire afin de pouvoir finaliser leur projet. Le maire n'étant pas prêt pour ce type de dossier suite au changement d'élus, du projet qui est déjà en cours sur la commune et qu'il n'y a même pas eu de mise en concurrence, demande au conseil son avis. Le conseil décide de mettre fin à ce projet et lorsque l'idée aura mieux mûri une consultation sera lancée mais pour l'heure, il est demandé à la société d'arrêter tout.

POUR : 10

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire explique au Conseil que les sommes suivantes seront versées à la commune : 11 122€ et 11 191,26€. Ces sommes correspondent à des fonds de péréquation que verse le Conseil Général.

Suite à la demande de RDV d'Enercoop, le Conseil en cette fin d'année décide de reporter cela en 2015. Plusieurs remarques sont identifiées et justifiées, les adjoints se chargeront des modalités futures.

Le CH Fernand Laffont nous renouvelle leurs remerciements pour la subvention que la commune leur a allouée.

L'agent recenseur a été trouvé, c'est Mme TOURTILLER Katy qui aura la charge d'effectuer cette mission de recensement de la population qui se déroulera du 13 Janvier au 14 Février.

La séance est levée à 22h04.